

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 22-août-2014

Date de révision 09-oct.-2019

Version 3.01

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Universol Yellow 12-30-12+2.2MgO+TE**  
 Code produit **20380225EB**  
 Synonymes **Universol Yellow 12-13.1-10+1.3Mg+TE**  
 Substance pure/mélange **Mélange.**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.**  
 Utilisations déconseillées **Utilisation par les consommateurs [SU 21].**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)
---	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : **Danger**

#### Mentions de danger :

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Contient Nitrate de ammonium;  $NH_4NO_3$ , Sulfate de potassium;  $K_2SO_4$

#### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en	Classification selon le	Numéro
--------------	---------	------------	------	-------------------------	--------

			poids	règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	d'enregistrement REACH
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	231-915-5	7778-80-5	10 - 25%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119489441-34
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	229-347-8	6484-52-2	10 - 25%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Phosphate urée	225-464-3	4861-19-2	1 - 5%	Skin Corr. 1B (H314)	01-2119489460-34

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

#### **Inhalation**

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

#### **Contact cutané:**

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

#### **Contact oculaire:**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### **Ingestion:**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:* Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Méthodes de confinement:*

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

*Méthodes de nettoyage:*

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

**Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

<i>Sulfate de potassium; K<sub>2</sub>SO<sub>4</sub></i>	
Bulgaria - OEL - TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
<i>Nitrate de ammonium; NH<sub>4</sub>NO<sub>3</sub></i>	
Australie	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Component	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 10 - 25% )		21.3 mg/kg bw/day	37.6 mg/m <sup>3</sup>
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 10 - 25% )	36 mg/m <sup>3</sup>	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune donnée disponible

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 10 - 25% )	0.68 mg/l		0.068 mg/l			10 mg/l
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 10 - 25% )						18 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Protection des mains**

Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

**Protection respiratoire**

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux

<b>Protection de la peau et du corps</b>	brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées
<b>Mesures d'hygiène</b>	Vêtements de protection légers Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique :</b>	Solide
<b>Couleur:</b>	Blanc cassé, jaune.
<b>Odeur:</b>	Aucun(e)
<b>Densité apparente :</b>	± 910 kg/m <sup>3</sup>
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Solide. Sans objet.
<b>Point d'éclair :</b>	Solide. Sans objet.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Solide. Sans objet.
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Solide. Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Solide. Sans objet.
<b>Température d'autoignition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Ne présente pas de danger d'explosion.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Teneur en COV (%):</b>	Solide. Sans objet.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

**Informations sur les voies d'exposition probables**

- Inhalation** L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation.
- Contact cutané** Peut provoquer une irritation.
- Ingestion** Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 43,407.00 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Sulfate de potassium; K<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> (7778-80-5)

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	= 6600 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	N.E.
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	= 2217 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg	> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Phosphate urée	2600 mg/kg		

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- Cancérogénicité** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- Toxicité pour la reproduction** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- STOT - exposition unique** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- STOT - exposition répétée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.
- Danger par aspiration** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité**

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement  
0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	2900: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50	653: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 3550: 96 h Lepomis	-	890: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

		macrochirus mg/L LC50 static 510 - 880: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static		
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité**

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-3.1

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser le récipient.

**Autres informations**

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d' emballage sont considérés comme déchets.

**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMO / IMDG**

**14.1**

**No ONU:**

Non réglementé

**14.2**

**Nom d'expédition:**

Non réglementé

**14.3**

**Classe de danger:**

Non réglementé

**14.4**

**Groupe d'emballage:**

Non réglementé

**14.5**

**Polluant marin**

Aucune information disponible

**14.6**

**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

**14.7**

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**ADR/RID**

**14.1**

**No ONU:**

Non réglementé

**14.2**

**Nom d'expédition:**

Non réglementé

**14.3**

**Classe de danger:**

Non réglementé

**14.4**

**Groupe d'emballage:**

Non réglementé

**14.5**



**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	Use restricted. See item 58.	

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	350	2500

**Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 PNEC: Predicted No Effect Concentration  
 DNEL: Derived No-Effect Level  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals  
 CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging  
 OEL: Occupational Exposure Limit  
 TWA: Time Weighted Average  
 ATE: Acute Toxicity Estimate  
 EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement  
 LD50: Lethal dose, 50%.  
 LC50: Lethal concentration, 50%.  
 SVHC: Substance of Very High Concern.

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de données**

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830. Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**Préparé par**

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

**Date d'émission**

22-août-2014

**Limitations relatives à l'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.